



## **Comité sur les drogues au volant (CDV) de la Société canadienne des sciences judiciaires**

### **Recommandations sur un programme de matériel de détection des drogues dans le liquide buccal**

Date d'entrée en vigueur : le 27 mars 2018

#### **APERÇU**

Les présentes recommandations doivent être prises en considération dans la création de tout programme de matériel de détection des drogues dans le liquide buccal [programme de détection des drogues] aux fins d'application de la loi, car elles contribuent à assurer la qualité globale d'un programme. Un écart par rapport aux recommandations n'aura peut-être pas nécessairement une incidence directe sur le résultat d'analyse d'un sujet.

Un programme de détection des drogues efficace comporte plusieurs éléments, qu'il s'agisse d'une formation à l'intention des opérateurs ou d'un programme général d'assurance de la qualité (AQ) englobant la collecte de données et l'entretien du matériel. La structure des programmes de détection des drogues peut varier d'un programme à l'autre, mais doit veiller à ce que toutes les responsabilités liées au programme soient couvertes de façon efficace.

En plus des recommandations formulées dans le présent document, il faut tenir compte des commentaires ci-après :

- Avant de fournir du matériel de détection des drogues ou des logiciels connexes, les services d'application de la loi doivent consulter le programme de formation, le programme d'AQ ainsi que les ressources juridiques et scientifiques en ce qui a trait à toute incidence potentielle, et coordonner ses activités avec ces intervenants.
- Les organisations fédérales, provinciales, territoriales et régionales doivent, s'il y a lieu, collaborer à la collecte de données afin d'aider à assurer l'uniformité des résultats et de maximiser l'utilité des données partagées.
- Le programme de formation, le programme d'AQ, les ressources scientifiques et juridiques ainsi que les services d'application de la loi doivent maintenir des relations de travail et une communication ouverte entre eux.

Les recommandations ci-après sont divisées selon leur application au programme de détection des drogues ou à la formation des opérateurs.



## **RESPONSABILITÉS LIÉES AU PROGRAMME**

### **FORMATION**

- **LES RESPONSABILITÉS RELATIVES AU PROGRAMME DE FORMATION COMPRENNENT LES SUIVANTES :**
  - Créer du matériel de formation à l'intention des opérateurs et élaborer des normes de formation pour les instructeurs.
  - Consulter les ressources scientifiques et juridiques, au besoin, pendant la création du matériel de formation.
  - Documenter la conception, la portée et les normes de la formation à l'intention des opérateurs et des instructeurs, notamment les critères appropriés de sélection des stagiaires.
  - Coordonner et offrir les cours de formation de façon continue, notamment :
    - choisir le personnel approprié pour les cours de formation, dont les instructeurs;
    - fournir les installations, les fournitures et le matériel de formation et assurer la coordination connexe;
    - délivrer des certificats d'achèvement aux candidats qui ont réussi la formation.
  - Conserver les dossiers de formation, notamment les suivants :
    - opérateurs qualifiés et actifs;
    - matériel de formation (versions récentes et archivées);
    - temps consacré à la formation des opérateurs, dont le nombre de cours fournis et le nombre de stagiaires par cours.
  - Pour les besoins de l'AQ, conserver toutes les versions des programmes et du matériel de formation, et indiquer les différences entre ces versions et la période pendant laquelle chacune est en vigueur.
  - Aviser les opérateurs des problèmes émergents.
- **INSTRUCTEURS DES COURS**
  - De préférence, ils possèdent une certaine expérience en enquête sur la conduite avec capacités affaiblies et au moins l'une des expériences suivantes :
    - formation d'expert en reconnaissance des drogues (ERD) ou sur les tests de sobriété normalisés (TSN);
    - instructeurs d'autres cours connexes (p. ex. conduite avec capacités affaiblies).
  - Les instructeurs doivent recevoir une formation plus approfondie que les opérateurs, y compris une formation précise sur la façon de présenter le matériel de cours aux opérateurs.
  - Les responsabilités des instructeurs comprennent notamment les suivantes :
    - former les opérateurs;
    - noter les examens et soumettre les résultats au programme de formation;



- agir continuellement à titre de personnes-ressources pour répondre aux questions des opérateurs;
- aviser le personnel approprié de tout problème opérationnel inhabituel;
- consulter les ressources scientifiques et juridiques, au besoin.

## **PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- Recueillir et tenir à jour les données suivantes :
  - le nombre d'opérateurs actifs et leur identité;
  - les analyses effectuées, y compris les résultats d'analyses anonymisés;
  - les unités de matériel de détection des drogues utilisées sur le terrain;
  - le nombre de systèmes de prélèvement de liquide buccal achetés et utilisés;
  - les résultats d'analyses et les analyses de confirmation connexes;
  - les résultats des poursuites judiciaires, s'il y a lieu.
- Documenter tout problème opérationnel et, conjointement avec les ressources scientifiques, y compris le CDV, déterminer toute solution qui s'impose.
- Surveiller les changements, développements et événements particuliers liés à la détection des drogues et prendre les mesures appropriées quand celles-ci sont justifiées, y compris les recommandations sur la formation et les procédures et politiques de détection des drogues.
- Examiner périodiquement le respect des procédures et politiques d'AQ.
- Conserver des copies de toutes les versions du matériel de formation et des instructions des fabricants.
- Conserver les dossiers récents et archivés des installations d'entretien, d'étalonnage et de réparation autorisées par les fabricants.

## **SERVICES D'APPLICATION DE LA LOI**

- Superviser et examiner les activités de détection des drogues dans leur zone de service.
- Élaborer et mettre en œuvre des procédures et politiques de détection des drogues en tenant compte de toute recommandation formulée par le programme d'AQ ou les ressources scientifiques et juridiques.
- Assurer un accès à la sécurité approprié pour les fonctions relatives au matériel de détection des drogues.
- Veiller à ce que les résultats d'analyses des sujets soient rangés de façon appropriée, conservés et fournis au programme d'AQ.
- Fournir des renseignements au programme d'AQ, s'il y a lieu.



- S'assurer que l'entretien, l'étalonnage ou la réparation du matériel est en tout temps effectué par des personnes autorisées (tel qu'il est indiqué dans les *Procédures d'évaluation et normes*).
- Avoir des procédures en place pour relever les problèmes opérationnels, les résoudre et en aviser le personnel approprié.
- Participer à la sélection des opérateurs stagiaires.
- Fournir un soutien et des ressources aux opérateurs, notamment :
  - coordonner l'entretien et les réparations;
  - s'assurer que les dossiers de réparation et d'entretien sont bien conservés;
  - veiller à la conservation appropriée des résultats de vérification des cartouches de CQ;
  - examiner périodiquement les analyses des sujets;
  - s'assurer que les opérateurs reçoivent des mises à jour du programme de formation;
  - veiller à la disponibilité de matériel adéquat pour la détection continue des drogues.

#### **AUTRES PARTENAIRES**

- **RESSOURCES SCIENTIFIQUES**

- Fournir un avis sur les questions d'ordre scientifique aux fins de formation et de façon continue, s'il y a lieu.
- Aviser d'autres secteurs de programme des progrès scientifiques importants dans le secteur, s'il y a lieu.
- Examiner les installations d'entretien, d'étalonnage, de réparation et de fabrication autorisées, au besoin.

- **RESSOURCES JURIDIQUES**

- Fournir un avis sur les questions d'ordre juridique aux fins de formation et de façon continue, s'il y a lieu.
- Aviser d'autres secteurs de programme des progrès juridiques importants dans le secteur, s'il y a lieu.

#### **RECOMMANDATIONS QUANT À LA FORMATION DES OPÉRATEURS**

- **QUALIFICATIONS INITIALES**

- Les stagiaires doivent être des agents chargés de l'application de la loi travaillant dans un secteur général ou dans l'application du Code de la route.



- **RECOMMANDATIONS QUANT AU COURS DE FORMATION**

- Théorie appropriée, notamment :
  - le but de la détection des drogues en général;
  - les principes de la détection des drogues dans le liquide buccal, y compris les drogues d'intérêt précises;
  - l'application et l'interprétation appropriées des résultats d'analyses de détection des drogues;
  - l'existence possible de substances pouvant interférer les résultats et la possibilité de faux résultats positifs;
  - la possibilité de faux résultats négatifs;
  - les sources d'erreurs potentielles;
  - la portée des résultats d'analyses de détection des drogues dans le liquide buccal, comparativement aux résultats des analyses sanguines en laboratoire;
  - les mesures d'AQ liées à la détection des drogues.
- Connaissances pratiques, notamment :
  - les procédures opérationnelles de base;
  - les exigences pour demander un échantillon de substances corporelles en vertu de la loi;
  - les instructions pour le prélèvement des échantillons, y compris les directives fournies au sujet;
  - les techniques de prélèvement des échantillons;
  - les problèmes possibles associés au prélèvement des échantillons, dont les suivants :
    - échantillon insuffisant;
    - refus ou incapacité de fournir l'échantillon demandé;
    - présence de corps étrangers dans la cavité orale;
    - conditions environnementales;
  - les problèmes possibles associés à l'analyse des échantillons, dont les suivants :
    - messages d'erreur et leur portée;
    - conditions environnementales;
    - problèmes d'imprimante;
  - la fréquence des vérifications de contrôle de la qualité;
  - la fréquence de l'étalonnage;
  - la fréquence de la recharge ou du remplacement des piles;
  - la prise de notes associée à la détection des drogues;
  - l'entreposage, la manipulation, l'entretien et le transport du matériel;



- la tenue de dossiers;
  - les aspects appropriés de la loi et la présentation de preuves, notamment toute procédure et politique propre à la région;
  - les rôles et responsabilités au sein du programme de détection des drogues.
- 
- Examens pratiques et écrits, notamment :
    - l'utilisation de sujets humains pour les analyses de détection des drogues;
    - l'exigence standard minimale pour la réussite de la formation;
    - la délivrance de certificats aux candidats qui ont réussi la formation.